



Schéma d'Aménagement  
de Gestion des Eaux  
du bassin de l'Arve

**Martial SADDIER**

Président de la Commission locale  
de l'eau du bassin de l'Arve  
Président du Comité de Bassin  
Rhône Méditerranée

M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président  
Communauté de Communes des Vallées  
de Thônes  
14, rue Bienheureux Pierre Favre  
74 230 THÔNES

**Objet :** révision du SCOT Fier-Aravis – note d'enjeux

**Vos interlocuteurs :** Marie BAR ([sage@sm3a.com](mailto:sage@sm3a.com)) – animatrice du SAGE de l'Arve

**Nos Réf. :** C24-012

**PJ :** note d'enjeux + zonages environnementaux (Clé USB)

Saint-Pierre-en-Faucigny, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

 Monsieur le Président, 

Je vous remercie vivement d'avoir associé la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Arve à la consultation menée dans le cadre du projet de révision du SCOT Fier-Aravis. Les communes du Grand-Bornand et de Saint-Jean-de-Sixt sont en effet comprises à la fois dans le SCOT Fier-Aravis et dans le SAGE de l'Arve.

J'ai pris connaissance du diagnostic environnemental, présenté le 24 avril dernier aux Personnes Publiques Associées.

En vue d'une bonne intégration des prescriptions du SAGE dans le SCOT révisé, **il est proposé à la CCVT d'apporter une attention particulière aux recommandations détaillées dans la note d'enjeux accompagnant ce courrier.** Les principales recommandations sont les suivantes :

- Sur le volet quantitatif, s'assurer que les objectifs de développement envisagés sont compatibles avec la ressource en eau disponible, dans un contexte de changement climatique et en veillant à préserver les besoins des milieux naturels.
- En ce qui concerne les cours d'eau, une proposition de zonage technique « Espace de bon fonctionnement des cours d'eau » sur les communes du Grand-Bornand et de Saint-Jean-de-Sixt est jointe au présent courrier. Elle pourra servir de base à la réflexion des élus pour aboutir à un espace concerté à inscrire au zonage. Par ailleurs, le futur SCOT devra veiller à faciliter les opérations envisagées par le SM3A en matière de gestion et d'entretien des cours d'eau.



- Pour le volet zones humides, il est rappelé l'objectif d'intégration de toutes les zones humides recensées (cartographie et zonage spécifique) afin de les préserver. Sur les communes de Saint-Jean-de-Sixt et du Grand-Bornand, la nécessité d'une mise à jour de l'inventaire départemental a été identifiée par le SAGE.
- Enfin, en matière d'inondation, il est essentiel de prendre en compte un risque torrentiel avéré (maintien des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, gestion des matériaux solides).

Mme Marie BAR, animatrice du SAGE de l'Arve, reste à votre disposition pour un échange complémentaire sur ces différents éléments.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

*Je reste à votre disposition*

*Ms*  
Martial SADDIER